

Bimestriel d'information et de
Formation islamique édité par
l'Association Islamique d'al
Mawadda du Burkina
(A.I.M.B)
N° 005

Juillet. - Août. 2001

Djamadi I - Djamadi II 1421
ISSN 0796-5710
100 Frs CFA

AL MAWADDA

"Je laisse parmi vous deux poids précieux (thaqalayne): Le livre d'Allah (Al qour 'âne) et ma famille (Ahl oul Bayt) " Hadice thaqalayne.

APPEL

**La Ligue Islamique Mondiale des
Ahlul-Bayt**

**Massacre d'enfants, de femmes
et de civils en Afghanistan**

J'ai le regret de vous informer que les crimes des Talibans contre les populations sans défense en Afghanistan se poursuivent. Récemment, plus de 650 enfants, femmes et hommes ont été massacrés au cours de deux massacres collectifs, 500 dans la ville de Yakawlaug et plus tard, 150 dans la région du Shaheedan. Tous sont des musulmans chi'ites, comme le tiers de la population du pays.

Nous pensons que ces atrocités doivent être connues à un niveau mondial afin que chaque organisation, ou chaque individu puisse agir et essayer de stopper cette situation désastreuse. Les massacres collectifs commis par les Talibans sont de plus en plus fréquents et cette pratique risque de se perpétuer, comme le déclare Mulla Umar, le chef des Talibans. A moins que les communautés internationales ne prennent des décisions et adoptent des actions fermes pour obliger les Talibans à arrêter leur oppression et leurs crimes contre un peuple innocent, abandonné par le monde entier à la famine et aux massacres.

Nous, La Ligue Islamique Mondiale des Ahlul-Bayt réclavons d'envoyer rapidement ce message : « arrêtez les atrocités commises par les Talibans et sauvez les enfants, d'Afghanistan » à toute organisation ou individu, à ces organisations, par lettre, fax ou e-mail.

- 1- Au secrétaire général des Nations-Unies, M. Kofi Annan, New York, USA.
- 2- Président des Etats-Unis, M. Georges W. Bush, Washington, DC
- 3- Roi Fahd d'Arabie Saoudite, Riyad Arabie Saoudite.
- 4- Général Musharraf, Président du Pakistan, Islamabad, Pakistan.
- 5- Sheikh Zayed Ben Nahyan, Président des Emirats Arabes Unis, Abu Dhabi, E.A.U.
- 6- Les moyens d'informations internationaux et nationaux.

Il est de notre responsabilité de mettre fin à ces massacres barbares qui ne sont rien d'autre qu'un nettoyage ethnique et de sauver la vie et la dignité de ceux qui survivent, hommes femmes et enfants en Afghanistan.

Sayyid Muhammad Mūsawi
London Juillet 2001

La femme musulmane endeuillée P. 5

La femme musulmane digne de ce nom, sent la tristesse l'envahir le jour anniversaire de la mort de cette dame la plus prestigieuse du monde : Fatima zahra.

LE GROUPEMENT DES PRIÈRES P. 3

En cette période hivernale, il n'est pas rare de voir des musulmans grouper surtout les prières de maghrib et de ich'â'i dans bon nombre de mosquées.

La Justice divine P. 4

Le sens de la justice divine est tel qu'il ne supprime le droit de personne, qu'il ne prend pas le droit des uns pour le donner aux autres et qu'il ne fait aucune différence entre les hommes. Dieu est juste dans le vrai sens du terme.

EDUCATION ISLAMIQUE DES ENFANTS : DROITS DES ENFANTS

Dans notre livraison précédente nous vous parlions des droits de l'enfant que nous poursuivrons dans ce présent numéro.

DROIT A L'EDUCATION MORALE ET PSYCHOLOGIQUE

« L'Enfant pourra jouer 6 ans ; à 7 ans il apprendra le livre (Coran) ; et à 14 ans on lui enseignera le licite et l'illicite » à dit l'Imam Dja'afar çoïdiq (S.A). Le prophète Mouhammad (P.S.L.F), grand éducateur a dit : « le croyant dont la foi est la plus forte est celui dont la morale est la meilleure »

Tout comme la perfection de la foi et du bonheur dans ce monde est mis en parallèle avec la possession d'une bonne morale, de même, les souffrances psychologiques et les tourments de la conscience sont mis en parallèle avec la possession d'une mauvaise morale. C'est pourquoi le prophète (P.S.L.F) a lancé cette mise en garde : « celui qui a un mauvais caractère ne fait que se torturer lui-même ». Pour dire que celui qui se met vite en colère, le jaloux, le rancunier, l'égoïste, le grognon, le cupide... tous ces individus souffrent de l'amertume provoquée par leurs comportements et les réactions qu'ils provoquent précipitent leur vie vers la misère et les prépare à vivre une torture psychologique et une angoisse perpétuelle.

L'éducation morale signifie donc construire le tissu interne de l'homme sur les bases de valeurs élevées comme celles de : sincérité, miséricorde, justice, fidélité, amour, don de soi, confiance de soi, effort etc. C'est prodiguer à l'enfant une quantité suffisante d'amour, de tendresse, de respect d'intérêt pour lui, et éloigner de lui le spectre de la peur et de la menace ; C'est l'habituer à se contenter de peu, à se dévouer

pour autrui, à être traité à égalité avec ses frères afin de faire ressentir à l'enfant sa parité avec les autres et à être satisfait de ce qu'il a. Bref, tous ces facteurs constituent des éléments éducatifs nécessaires à l'épanouissement de sa personnalité qui le poussent à faire le bien et qui le protégeront du mensonge, de l'hypocrisie, de la perte de confiance en soi ou du repli sur soi.

Enfin, notons qu'une attention doit être portée à la surveillance de la conduite et de la façon de parler de l'enfant, surtout les mots grossiers comme « bâtard », « mère con »... Il faut corriger ces fautes et l'habituer à certaines pratiques comme le salut islamique, prier sur Mouhammad lorsqu'il entend prononcer son nom, etc,... à la maison comme à l'école.

DROIT A L'EDUCATION SPIRITUELLE ET RELIGIEUSE

L'Imam Dja'afar çoïdiq (S.A) rapporte que le prophète Moussa Ibn Umran (P.S.L.) dans une de ses supplications adressées au Seigneur Tout Puissant disait : « ô Allah ; quelle est la meilleure action à tes yeux ? Allah lui répondit : l'Amour des enfants car ils ont été créés originellement et conformément à l'unicité, et quand je les fais mourir, je les introduit de part ma miséricorde au Paradis ». Pour aussi dire que, c'est donc le milieu éducatif dans lequel il vit qui va donner une autre orientation à cet enfant, et c'est dans ce même hadice que le prophète évoque cette orientation différente : « Il n'est pas un nouveau-né qui naisse sans être doté d'une nature originelle le faisant incliner vers Allah ; ce sont ses parents qui le convertissent au christianisme ou au judaïsme ».

C'est pour parer à cette éventualité (la déviation de l'enfant

par le milieu) que l'Islam a insisté sur l'importance de l'éducation en ce domaine. Dans les premières années de sa vie, l'enfant possède un très grand potentiel de réceptivité et d'acceptation. Il est donc du devoir des éducateurs de fournir à l'enfant toutes les informations possibles sur les actes d'adoration, entre autre : la prière et les histoires qui cultivent en lui le sens profond de la foi, lui faire ressentir les qualités divines comme la justice et la miséricorde ; lui parler du châtimeur réservé à ceux qui font le mal, les récompenses destinées à ceux qui font le bien, la Toute Puissance divine sur les créatures et sur la vie. Pour dynamiser et stimuler l'enfant aux cultes d'adoration, il faut lui créer une atmosphère empreinte de joie et d'amour alliée à des encouragements pour le féliciter de ses actions, ou lui offrir un cadeau, ou encore le prendre en photo pendant qu'il prie. Tout cela crée en lui la joie et fait qu'il ressent les pratiques religieuses comme une chose agréable et attrayante, sentiment qui va s'enraciner dans les profondeurs de sa conscience. A l'inverse une atmosphère où règne la dureté, où l'enfant est forcé de faire certaines choses ne va engendrer que le refus intérieur de l'enfant et par la suite un sentiment de rejet apparaîtra à l'égard des actes d'adoration. Bref, on rapporte de l'Imam Ali Ibn Al Houssein As-sadjjad (S.A) qu'il apprenait à ses enfants la prière d'une façon progressive pour ne pas qu'ils la considèrent comme une chose désagréable ou difficile. Par exemple, il leur disait d'accomplir la prière de zouhr et de Asr ensemble et de faire de même pour la prière Maghrib et Ichâ'i. On lui fit des remarques, des reproches auxquelles il répondit comme suit :

Suite P. 7

LE GROUPEMENT DES PRIÈRES OU DJAM'OU ÇOILÂT

En cette période hivernale, il n'est pas rare de voir des musulmans grouper surtout les prières de maghrib et de ichâ'i dans bon nombre de mosquées. Le groupement de prière est autorisé en Islam parce que le prophète (P.S.L.F) l'a pratiqué. Raison pour laquelle les musulmans le pratiquent lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Ces difficultés sont entre autres :

- Lorsqu'il y a un grand vent ou le froid.
- Lorsqu'il y a la pluie ou la boue.
- Lorsqu'on est en voyage.
- Un malade qui a de la peine à accomplir chaque prière à son heure.
- Sur le terrain de guerre etc.

LE PROPHÈTE (P.S.L.F) A-T-IL GROUPE DES PRIÈRES EN DEHORS DES CONDITIONS SUSCITÉES?

Nous ne sommes pas sans savoir que le prophète (P.S.L.F) accomplissait dans la plupart du temps ses prières obligatoires de façon séparée les unes des autres.

Selon un hadice, Ibn Abbas a dit « le prophète (P.S.L.F) a prié zouhr et Asr ensemble à Médine sans crainte et n'étant pas en voyage », et quand quelqu'un le questionna pourquoi le prophète (P.S.L.F) a-t-il fait cela ? (sans condition). Ibn Abbas répondit que c'est pour ne pas êtreindre sa Oummou ».²

Cependant notons qu'il lui arrivait de grouper aussi des prières sans conditions aucune. En voici quelques mobiles et preuves tirées du saint Coran et de la tradition du prophète (P.S.L.F)

Dans le Coran

« Accomplis la çoilât au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit et (fais) aussi la lecture à l'aube, car la lecture à l'aube a des témoins » V. 78 du chp. 17.

Sans doute que ce verset fait allusion au cinq (5) prières journalières et à leur période d'accomplissement qui sont : au « déclin du soleil » à « l'obscurité de la nuit » et à « l'aube ». Autrement dit, les cinq prières quotidiennes s'accomplissent de façon générale dans trois grands temps à savoir :

- 1 « Au déclin du soleil » pour les prières de zouhr et ASR.
- 2 « A l'obscurité de la nuit » pour maghrib et ichâ'i.
- 3 « à l'aube » pour la prière de çoubh.

Dans la sounna

Il existe des hadices authentiques qui autorisent le groupement des prières sans conditions aucune.

Exemples :

Ibn Abbas rapporte que : « le prophète (P.S.L.F) a prié à Médine, zouhr et Aser réunis. Maghrib et Ichâ'i réunis, sans crainte (pas de difficulté) et n'étant pas en voyage »¹

- Aussi rapporte-t-il : « le prophète à réuni les prières de zouhr et ASR, Maghrib et Ichâ'i à Médine sans crainte et sans pluie ».²

Pourquoi cette facilité accordée à sa Oummou?

Selon un hadice, Ibn Abbas a dit « le prophète (P.S.L.F) a prié zouhr et Asr ensemble à Médine sans crainte et n'étant pas en voyage », et quand quelqu'un le questionna pourquoi le prophète (P.S.L.F) a-t-il fait cela ? (sans condition). Ibn Abbas répondit que c'est pour ne pas êtreindre sa Oummou ».³

Ne sommes-nous pas d'une génération aimant, cherchant, réclamant même parfois de la facilité sans aller en porte-à-faux des textes islamiques ou charria ? Autrement dit, c'est comme si cette facilité a été autorisées pour nous depuis ce temps. Bref, dans la mesure où tout ce que le prophète (P.S.L.F) faisait est légal, alors deux possibilités s'offrent aux musulmans. En terme clairs, il a le choix entre accomplir séparément les prières quotidiennes ou les grouper (zouhr et asr, maghrib et ichâ'i).

Enfin, de tout ce qui précède, nous retenons ceci : bien qu'il soit bon d'accomplir chaque prière quotidienne à des moments bien déterminés, il n'y a pas d'inconvénients à grouper zouhr et asr, maghrib et ichâ'i avec ou sans motif. Pour dire que l'Islam n'est pas seulement interdiction et condamnation, mais aussi compréhension et facilité qu'il faut porter à la connaissance des gens.

¹ (Soihih Mouslim vol 5 page 215).

² (Mouslim vol 5 page 217).

³ (Cf. Mouslim vol.5 page 215).

Etant une des cinq sources de l'Islam, la justice divine est le menu de cette rubrique.

Qu'est-ce que la justice?

La justice a deux sens différents à savoir :

- « mettre chaque chose à sa place » au sens large du terme ; et dans un sens plus commun « harmonisation » et ce sens de la justice domine la création du système solaire à l'atome, tant l'organisme humain que les plantes et toute la nature.

- Un autre sens de la justice plus particulier est le respect des droits de l'individu, et son opposé est l'injustice. Ces deux sens de la justice sont appliqués à Dieu mais, notre propos ici est plutôt en relation avec le second sens.

Le sens donc de la justice divine est tel qu'il ne supprime le droit de personne, qu'il ne prend pas le droit des uns pour le donner aux autres et qu'il ne fait aucune différence entre les hommes. Dieu est juste dans le vrai sens du terme.

Le privilège de la justice parmi tous les attributs de Dieu

Parmi les attributs de Dieu, la justice revêt une telle importance que nombre des autres attributs en sont dépendants puis que, dans un sens peu large, la justice signifie mettre chaque chose à sa place. Donc, le sage et le pourvoyeur, le clément et le miséricordieux... s'alignent sur la justice.

De la même façon, la résurrection est attachée au principe de « justice divine » et par ce fait, les messages des prophètes et la responsabilité qui incombe aux saints Imams d'Ahl ul Bayt sont liés à la justice de Dieu.

La justice divine

La foi en la justice divine signifie croire qu'Allah est juste et n'est injuste envers personne. Il ne commet aucune oppression dans ses décisions, Il récompense ceux qui obéissent à ses commandements, Il punit ceux qui commettent des péchés. Il n'oblige pas ses serviteurs à faire ce qui n'est pas en leur pouvoir, il ne punit pas pour plus que ce qu'ils auraient commis.

Nous croyons qu'Allah ne néglige aucune bonne action, sauf si celle-ci cède la place à une meilleure. Allah ne commet aucun acte incorrect, parce qu'il a le pouvoir de faire les bonnes choses et d'éviter les mauvaises choses. Il connaît parfaitement l'excellence des bonnes actions et les mauvaises actions. Il ne peut être contraint d'abandonner les bonnes actions pour en commettre de mauvaises à leur place. D'autre part, Allah est sage et tous ses actes sont systématiquement conforme à sa sagesse.

Si Allah commettait une injustice comme mauvaise chose, ce serait pour l'une des raisons suivantes :

1- Soit parce qu'il ignorait le mauvais aspect du mal : il est trop éloigné d'un tel défaut car le St Coran nous dit ceci : « Il n'échappe à ton Seigneur ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un poids plus petit ou plus grand qui ne soit déjà inscrit dans un livre évident » (Verset 61 Ch.10.)

2- Soit parce que, tout en connaissant le mal, il serait contraint de le faire, et incapable de le détester (le mal). Il est trop éloigné de ce défaut car : « c'est lui le dominateur suprême sur ses serviteurs. C'est lui le sage, le parfaitement connaisseur ». Verset 18, Chapitre 6 du Coran.

3- Soit parce que tout en connaissant le mal, et sans être contraint de le faire, il aurait quand même besoin de le faire. Il est aussi trop éloigné de ce défaut car il a lui-même dit dans le Livre Saint que : « Ô hommes vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, lui qui se dispense de tout et il est le digne de louange ». Verset 15 chapitre 35.

« Allah ne veut point léser les mondes ». Verset 108 du chapitre 3.

4- Soit parce que, tout en connaissant le mal et sans être contraint ni avoir besoin de le faire, il le ferait quand même, par plaisir et absurdité. Il est encore trop éloigné d'un tel défaut car il est dit au verset 191 du chapitre 3 du Coran ceci : « Notre Seigneur ! tu n'as pas créé cet univers et sans finalité ».

Or, toutes ces suppositions qu'on attribuerait à Allah sont impossibles, car pour qu'elles soient possible il faudrait supposer qu'il y ait une imperfection en Allah, alors qu'Allah est la perfection même. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'en déduire qu'il est dépouillé d'injustice et immunisé contre la possibilité de faire le mal car : « Allah ne fait point de tort aux serviteurs ». V.182 Ch.3.

A Suivre.

ERRATUM

Dans notre livraison précédente, une erreur s'est glissée dans notre rubrique « Sourire et Sagesse » au niveau de la référence coranique.

Il fallait lire (Coran V.273 du Ch.2) et non (Coran V.173 du Ch.2).

La femme musulmane endeuillée

Le 13 Djamadi I correspond au 3 Août 2001. C'est un jour de deuil pour la femme musulmane, parce qu'il est le jour anniversaire de la mort d'une personnalité féminine unique en son genre, l'honorable fille du St prophète Mouhammad (P.S.L.F) : Fatima zahra.

Des cérémonies spéciales sont organisées à cet effet, un peu partout dans le monde chi'ite, dans les mosquées et en privé, durant lesquelles les qualités dont Fatima a fait preuve dans sa vie entre autres : son savoir, son mysticisme, sa raison, sa morale, etc sont abordés.

D'abord, rappelons qu'à sa

Sur ce, la femme musulmane digne de ce nom, sent la tristesse l'envahir le jour anniversaire de la mort de cette dame la plus prestigieuse du monde.

Une femme modèle

En se référant au Coran, aux hadices et à l'histoire on se rend compte que Fatima était une femme parfaite, une femme dévouée et patiente comme épouse, une mère tendre et éducatrice. Elle était la photocopie modèle de son père (Mouhammad) pour la gent féminine. sur ce, citons ce hadice ; « je n'ai jamais vu une

spirituellement et recommençait un jour nouveau rempli d'une nouvelle force.

La tenue islamique ne gêne pas le travail

Dans une société musulmane donc, le rôle de la femme apparaît clairement et se distingue nettement de nos coutumes qui, le plus souvent la marginalise. Autrement dit, la femme musulmane peut de nos jours être présente sur la scène socio-politico économique et scientifique. Raison pour laquelle on y trouve des femmes musulmanes spécialistes de formation, savantes, infirmières, enseignantes, écrivains et intellectuelles, etc, en plus des efforts qu'elles fournissent pour sauvegarder les fondements de la famille, et remplir son rôle d'éducatrice des enfants. Et il n'y a aucun doute que la tenue islamique empreinte de descendance apporte une aide digne à la femme, quelque soit son domaine d'activité. Enfin, notons que toute la vie fructueuse de Fatima (S.A) est un enseignement pratique et un modèle parfait pour toutes les femmes, car elle agissait en s'appuyant sur les enseignements de son honorable père. Son mariage, son foyer, son comportement social, l'éducation de ses enfants, son bon jugement s'adaptait à l'esprit et à la culture islamique.

A l'occasion donc de la mort de cette grande épopée, nos condoléances aux musulmanes, notamment les femmes vertueuses qui la suivent comme modèle dans leur comportement de tous les jours.

le prophète (P.S.L.F) a dit : « Marie était la dame des femmes de son époque, mais ma fille Fatima est la reine des femmes de l'univers, de la 1ère à la dernière ».

naissance, la condition des filles était fort précaire, en témoigne la tradition d'enterrer vivantes les filles nouvelles nées. Le prophète (P.S.L.F) apporta un enseignement récusant formellement cet état de chose. Et Fatima est la personnification de cet enseignement. Son éducation constitue une référence exemplaire de la façon dont doivent être aimées et éduquées les filles. Elle est citée parmi les quatre meilleures femmes du Paradis à savoir : *Khadidja fille de Khoualid, Fatima fille de Mouhammad (S.A) Assia fille de Mouzahim et épouse de firrâoun (pharaon) et Marie fille de Imran.*

Aussi, le prophète (P.S.L.F) a dit : « Marie était la dame des femmes de son époque, mais ma fille Fatima est la reine des femmes de l'univers, de la 1ère à la dernière ».

ressemblance au prophète aussi étrange que celle de sa fille Fatima, elle lui ressemble aussi bien dans la beauté, l'intelligence, la moralité ou encore dans la façon de parler de se lever ou de s'asseoir », a dit Aïcha (une des épouses du prophète). Elle était présente sur la scène de la révolution islamique fondée par son père. Combattante, solide et vigilante, elle aidait et soignait les blessés de guerre. Après son père, elle défendait et réclamait les droits des démunis et des opprimés devant leur ennemi et à la mosquée à travers des discours dénonçant l'injustice et très émouvant. Autrement dit, la maison n'était pas sa seule tranchée. Elle était une dame de travail, une combattante de guerre et de la sauvegarde des idéaux islamiques. La nuit, elle priait pour s'élever

LES ABLUTIONS

Dans notre livraison précédente, nous vous parlions des différentes sortes d'impuretés et des matières qui imposent la petite ablution.

Dans ce présent numéro nous vous proposons le but des ablutions, ces conditions, ces obligations et ces recommandations.

Le but des ablutions

L'ablution a deux buts :

- un but obligatoire qui est celui d'accomplir les prières obligatoires, de faire le tawaf (déambulation) obligatoire de la sainte Kaaba et de toucher l'écriture du saint Coran.

- un but recommandé qui est celui d'accomplir les autres actes, comme les prières pour un mort, la visite des tombeaux, l'entrée dans une mosquée, porter le Coran sur soi, avant d'aller au lit.

Les conditions de validité de l'ablution

Les conditions de validité des ablutions (wouzou) sont les suivantes :

- 1- l'Eau doit être pure, propre et non souillée par une saleté.
- 2- l'Eau doit être naturelle ou limpide et non mélangée.
- 3- l'Eau doit être autorisée et non avoir été usurpée ou avoir appartenu à quelqu'un qui n'a pas autorisé qu'on les utilise.
- 4- le récipient d'eau doit être autorisé.

5- les parties du corps concernés par les ablutions doivent être pures au moment du lavage et de l'essuyage.

6- il ne doit pas y avoir d'obstacle entre l'Eau des ablutions et les parties concernées du corps (exemples : bagues, vernis) excepter les plaies bandées.

7- l'utilisation de l'eau ne doit pas être préjudiciable à l'individu (ex : la maladie, la soif, la crainte pour son âme ou pour l'âme d'un animal respecté : bœuf, cheval etc).

8- l'on doit accomplir soi-même les ablutions sauf en cas de motif valable.

9- l'opération des ablutions doit être faite uniquement dans l'ordre séquentiel prescrit.

10- les ablutions doivent être faites dans un processus continu (ininterrompu).

11- commencer les ablutions par l'intention pour s'approcher de Dieu.

Les obligations de l'ablution

Dans l'ablution il est obligatoire de :

- 1 se laver le visage en commençant par le front et l'essuyé en mouvement descendant jusqu'au menton.
- 2 se laver les avant-bras droit et gauche, du coude au bout des doigts.
- 3 s'essuyer la partie frontale de la tête ou le haut de la tête.

4 s'essuyer le dessus des pieds (dans le sens des orteils jusqu'à la partie supérieure du dessus des pieds comme l'a dit le St Coran et selon la tradition du prophète (P.S.L.F))

REMARQUES

- Si les pieds sont sales ou tachés d'impuretés, on doit d'abord les laver avant de commencer les ablutions.

- Pour essuyer la tête et les pieds on ne doit pas utiliser d'autres eaux que celles restantes sur les mains déjà mouillées en lavant les avant bras droit et gauche. (pour de plus amples informations à ce sujet, ne pas rater notre numéro suivant).

Les recommandations de l'ablution

Les actes recommandés des ablutions sont :

- 1 l'utilisation du curdent.
- 2 Dire bismillahir-rahmanir-rahîme.
- 3 Le lavage des deux mains
- 4 Rincer la bouche.
- 5 Aspirer et expirer l'eau
- 6 Le second lavage du visage et des avant-bras droit et gauche.
- 7 La récitation des dou'as durant les ablutions.
- 8 Commencer le lavage des avant-bras par la face externe pour les hommes et par la face interne pour les femmes.

Guidance des Ahl ul Bayt

L'Imam Ali (S.A) a dit : « le plus incapable des hommes est celui qui pourrait corriger ses défauts et qui ne le fait pas. »

LE SAVIEZ-VOUS

- Saviez-vous que le Coran contient 6236 versets et 77439 mots.
- Saviez-vous que la durée maximale de vie de la tortue est 152 ans, du cheval 62 ans, du mouton 20 ans et de l'abeille 18 ans.
- Saviez-vous que le mot « algèbre » vient du nom d'un des élèves de l'imam Dja'afar çajdiq (S.A) : Al Djaber Ibn Hayane

Suite Page 2

cela est plus facile pour eux et leur permet de s'accoutumer à désirer accomplir la prière au plus vite et en son temps, de même que cela les incite à ne pas la négliger, à ne pas la bâcler, à ne pas dormir quand le temps est venu de faire la prière, et à ne pas lui préférer d'autres occupations. Le prophète (P.S.L.F) a dit : « Apprenez à faire la prière à vos enfants et dès qu'ils atteignent l'âge de la puberté, montrez-vous plus stricts et obligez-les à faire la prière régulièrement ».

DROIT A L'EDUCATION CORANIQUE

Enseigner le Coran aux enfants et aux adolescents contribue à la formation d'une personnalité religieuse et éduque en eux les valeurs morales et la bonne conduite. Aussi, l'enseignement du Coran apprend à l'enfant à bien prononcer les mots et donc l'art de l'éloquence. Il lui donnera également une logique saine et augmentera sa mémoire, sa conscience et son savoir. Selon un hadice, le prophète Mouhammad (P.S.L.F) a dit : « on appellera (le jour dernier) les parents qui auront appris le Coran à leurs enfants ; ils seront alors revêtus de parures dont l'éclat illuminera le visage des habitants du Paradis ». Les Saints Imams de la famille du prophète (P.S.L.F) suivant en cela les traces du prophète (P.S.L.F) ont également invité les croyants à apprendre le Coran et lui accorder une importance primordiale en ces

termes : « Il ne convient pas à un croyant de mourir sans avoir appris le St Coran ou d'être en voie de l'apprendre ».

DROIT A L'EDUCATION SCIENTIFIQUE ET INTELLECTUELLE.

L'Islam considère la recherche du savoir comme une obligation du berceau à la tombe, car le hadice suivant énonce : « Rechercher le savoir est une obligation incombant à chaque musulman ». ; pour dire que le savoir est le point de départ de la connaissance même de l'Islam à commencer par Allah. C'est pourquoi déclare le St Coran : « Dis : sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ? » (chap.39, verset 19) Aussi, au verset 11 du chap.58 du Coran, il est dit : « Allah élèvera ceux d'entre vous qui auront cru et qui auront reçu le savoir. ». En accord avec cette recherche du savoir il est du devoir des parents, des éducateurs en matière scientifique et des organisations à vocation scientifique de diriger l'enfant vers cet idéal et de le faire s'intéresser à la recherche scientifique, de lui faire aimer la recherche et la découverte, de lui faire connaître les secrets de la nature et de la vie en l'encourageant à lire et à faire des expériences scientifiques simples. A suivre

**AL MAWADDA
LE VRAI VISAGE
DE L'ISLAM**

Sourire et Sagesse

Un jour un homme vint prier dans une mosquée. La prière dura longtemps qu'elle l'empêcha de vaquer à ses occupations pour subvenir aux besoins de Sa famille. Il demanda alors à un coreligionnaire le nom du chapitre de choix récité par l'Imam durant cette prière. Ce dernier lui répondit : « le chapitre intitulé « Al Baqara » (la vache) (Il comprend 286 versets). Le lendemain l'homme revint dans la même mosquée trouver les gens cette fois-ci en prière. Mais au lieu de se joindre à eux, il attendit d'abord pour demander le nom du chapitre que l'Imam était entrain de réciter avec quelqu'un qui venait juste d'arriver : « c'est le chapitre « Al fil » (l'éléphant) » lui a-t-il répondu. En entendant cette réponse l'homme a dit : « hier c'était « la vache » et nous n'avons pas fini tôt, à présent c'est « l'éléphant », cela veut dire qu'ils ne termineront pas aujourd'hui leur prière ». ce Sur quoi, il s'isola rapidement dans un coin de la mosquée et fit sa prière, pour disparaître après, et ne plus jamais revenir vers cette mosquée.

INVOCATION

*Allahoumma mâ'ar-rafatâna minal-haggi
hahammilnâhou. wa mâ
gassournâ anchou.
faballighnâhou.*

« Ô mon Dieu ! ce que Tu nous as fait connaître de la vérité, fais-le nous assumer, et ce qui nous a échappé, fais-le nous parvenir !

ENSEIGNEMENTS ISLAMIQUES

LES INVOCATIONS (DO'Â') RECOMMANDÉES LORS DES ABLUTIONS

Il est recommandé, lorsqu'on s'apprête à faire les ablutions, de réciter l'invocation suivante dès que le regard tombe sur l'eau : « *Bismillâhi wa billâhi, wal-hamdou lillâh-il-lazî, dja'alal-mâ'a tahoûrâ, wa lam yadj'alhou nadjisâ* » (je commence mes ablutions par le nom d'Allah. Toutes les louanges sont à Allah qui a rendu l'eau purifiée et non impure).

- Lorsqu'on se lave les mains, avant de commencer les ablutions, on devrait dire « *Allâhoum-madj'alnî mine-attawwâbîna, wadj'alnî minal-moutatahhirîne* ». (Ô Seigneur ! Fais que je sois de ceux qui se repentent et qui se purifient).

- Lorsqu'on se rince la bouche on devrait dire : « *Allâhouma laq-qinî houdjdjati yawma alqâka wa atliq lisânî bizikrika* ». (Ô Seigneur ! Dicte-moi les principes de la foi le jour où je serai présenté devant Toi et fais que ma langue T'évoque couramment).

- Lorsqu'on se lave le nez, on devrait dire : « *Allâhoumma lâ touharrim'alayya rihal-djannâti, wadj'alnî mimmane yachoummou rihâha, wa rawhaha wa tibahâ* ». (Ô Seigneur ! ne me prive pas du parfum du Paradis et fais que je sois au nombre de ceux qui en jouissent).

Lorsqu'on se lave le visage, on devrait dire : « *Allâhoumma bayyidh wadjhî yawma taswad-doul-woudjough, wa lâ toussawwid wadjhî yawma tabayadh-*

dhouwoudjough ». (Ô Seigneur ! fais que mon visage brille le jour où les visages s'assombriront. Ne noircis pas mon visage le jour où les visages brilleront).

- Lorsqu'on verse de l'eau sur le coude droit, on devrait dire : « *Allâhoumma a'tini kitâbî biyamîni wal-khoulda fil-djinani biyasârî, wa hâsibnî hisâbane yacîrâ* ». (Ô Seigneur ! remets-moi le registre de mes actes dans ma main droite et (le droit à) le séjour permanent au Paradis dans ma main gauche, et rends le règlement de mon compte facile et positif).

- Lorsqu'on verse de l'eau sur le coude gauche on devrait dire : « *Allâhoumma lâ tou'tinî kitâbî bi chimâlî, wa lâ mine warâ'i dhahrî, walâ tad'alhâ maghloulatane ilâ'ounouqî, wa a'ouzou bika mine mouqatta'âtine-nîrâne* ». (Ô Seigneur ! ne me remets pas mon livre de comptes dans ma main gauche ni par derrière de mon dos, ni ne l'enchaîne à mon cou. Je me réfugie auprès de Toi contre le feu de l'Enfer).

- Lorsqu'on procède à l'essuyage de la tête on devrait

dire : « *Allâhoumma ghach-chini bi-rahmatika, wa barakâtika wa'afwika* ». (Ô Seigneur ! couvre-moi de Ta miséricorde, de Tes bénédictions et de Ton Pardon).

- Lorsqu'on procède à l'essuyage des pieds, on devrait dire : « *Allâhoumma sabbitnî'ala-ç-çirâti yawma touzillou fihil-aqdâm. Wadj'al sa'yî mâ yourdhika'annî yâ zoul-djalâli wal-ikrâm* ». (Ô Seigneur ! maintiens-moi ferme sur le Pont (du Paradis) le jour où les pieds trébucheront, et aide-moi dans mes efforts pour faire ce qui te plairait, Ô glorieux et puissant Seigneur !.)

Adresse
AL MAWADDA
01 BP 1686 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 61-33-24
E-mail : aimb@hotmail.com
Directeur de publication
Président de l'AIMB
Hamadi BARO
Imprimerie AIMT
B.P. 9408 Ouaga 06 Tél. 36-35-23 / 36-14-87

Abonnement Annuel

AL MAWADDA chaque deux mois
6 numéros par an
Burkina Faso 600F. Cfa
Zone CFA 2.400F. Cfa
Afrique 3.000F. Cfa

Nom :
Prénom :
Adresse postale :

Règlement

Mandat carte Mandat lettre Autres.....